

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 149

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	0	1 500
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX		1 500
SOLDE	- 1 500	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	14 998 500	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	14 998 500	
SOLDE		- 14 998 500

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'annuler, sur le programme 154 : « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » 15 M€ de crédits devenus sans emploi depuis le dépôt du présent projet de loi de finances rectificative, afin de couvrir les besoins identifiés sur la mission « Défense ».